

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION ET ADMINISTRATION 17, RUE NEUVE, 17. Directeur gérant : ALFRED REBOUX. Annonce des abonnements et annonces.

LA NOUVELLE GUERRE AVEC L'ALLEMAGNE

Il y a deux ans, le prince impérial d'Allemagne disait publiquement à l'inauguration du musée national des Arts à Berlin : « Nous avons vaincu la France en 1870 sur les champs de bataille; nous la vaincrons désormais sur le terrain de l'industrie et du commerce. »

LE CHOLÉRA A PARIS

L'Agence Havas publie la note suivante : « Les chiffres donnés par les journaux du matin sur les cas et les décès cholériques qui se sont produits à Paris sont pour la plupart au-dessus de la vérité. La cacher serait dangereux; l'exagérer ne le serait pas moins. »

LE FRANC-MACONNERIE

On lit dans la Chaine d'Union, journal de la Maçonnerie universelle : « PARIS. — L. la Clémentine Amis. — Cette L. a initié, au cours de septembre, à la maçonnerie, le nouveau gouverneur des Indes françaises, M. Riboud. »

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Il semble résulter des déclarations du viceroi de Petchili à notre confrère le Tien-Tsin, que le gouvernement de Pékin désire la paix, ne pourrait la subordonner à des conditions onéreuses ou humiliantes. En bon français, cela veut dire que Li-Hong-Chang ne croit pas encore à jamais, ni à un paiement d'une indemnité, ni d'une cession de territoire. Tel est, croyons-nous, le résumé des dernières communications adressées au général d'Orsay par M. Fatesotte, notre plénipotentiaire en Chine.

LES DROITS SUR LES BESTIAUX

Paris, 7 novembre. — La commission relative au relèvement des droits sur les bestiaux a tenu une longue séance consacrée à la discussion générale du projet. Elle s'est terminée par l'adoption de la Chambre, avant la fin de l'année, un crédit de quarante millions pour l'entretien du corps expéditionnaire pendant les premiers semestres 1885. La commission a accordé le crédit de 17 millions demandé par le gouvernement, et compris quatre millions pour le transport des renforts. M. Franck-Chauveau est nommé rapporteur.

SÉNAT

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant modification aux lois organiques sur l'organisation du Sénat et les élections sénatoriales. — Nous nous sommes arrêtés au paragraphe 2 de l'article 1er ainsi conçu : « Les membres actuels, sans distinction entre les sénateurs élus par l'Assemblée nationale et le Sénat et ceux nommés par les départements et les colonies, conservent leur mandat pour lequel ils ont été nommés. »

NOUVELLES DU JOUR

Désarroi de la majorité sénatoriale. Paris, 7 novembre. — La séance que nous avons signalée hier parmi les membres de la majorité prend aujourd'hui de grandes proportions. L'Union républicaine, M. Testelin a répondu vivement à des reproches qui lui étaient adressés, puis qu'il ne pouvait voter selon ses intérêts, il donnait sa démission de président du groupe. M. Tuli a été nommé à sa place. Ce groupe, pour répondre au vote de l'amendement Lenoël, a décidé de voter l'amendement Roger-Marvaux, qui supprime immédiatement les inamovibles. De son côté, la commission a pris, par cinq voix contre quatre, une détermination analogue. Lenoël resté rapporteur de la minorité, qui combattra cet amendement.

LES COLÈRES DE M. FERRY

Paris, 7 novembre. — Dans la salle des fêtes, M. Ferry déclare violemment qu'il faut en finir tout prix, et qu'il veut apporter à la Chambre une solution quelconque. Tous les sénateurs de la majorité qui ont voté l'amendement Lenoël, entre autres M. Humbert, sont pris à partie par le président du conseil qui, par d'inévitables promesses, sans doute, espère obtenir de leur part une abstention complète. Nous croyons savoir qu'après de quelques-uns, M. Ferry a échoué pitoyablement.

ELECTION DE M. CLEVELAND

New-York, 7 novembre, 11 heures matin. — Ce matin, tous les journaux démocrates publient des chiffres identiques, donnant à M. Cleveland une majorité d'environ mille voix dans l'Etat de New-York. Son élection est considérée comme certaine. La Tribune, journal de M. Blaine, n'en persiste pas moins à affirmer que son candidat a mille voix de majorité.

LES LIVRES COMPLICES

Un assassin de treize ans comparait dernièrement devant un conseil d'assises du Cher. Ces petits Clés du crime, ces Compagnons de l'Ordure et du sang, chez lesquels

LE BLOCUS DE FORMOSE

Londres, 7 novembre. — On annonce que les négociants anglais ont fait une démarche auprès du gouvernement, dans le but de savoir s'il considérait le blocus de Formose comme valide. Les négociants anglais ont demandé une certaine réserve, les navires français ne peuvent plus s'approvisionner de charbon à Hong-Kong et à l'exportation des munitions de guerre en Chine n'est plus permise.

LA VÉRITÉ PAS OFFICIELLE

Le National a reçu communication de la lettre qu'on va lire et qui est datée d'Hanoi, 19 septembre. « L'insolence des régents annamites est devenue insupportable. Il y a quelques jours, ils ont ordonné au Tong-Doc-Hanoi de prendre la fuite et de rentrer à Hué, ou, si cela lui était impossible, de se suicider. Le brave homme n'a pas obéi, mais il est trop affecté, et son exemple n'est pas fait pour donner à notre administration l'aide des autres mandarins. »

LE PLAN DE LA GUERRE INDUSTRIELLE

Le plan de la guerre industrielle est calculé entièrement sur celui de la guerre militaire. M. de Bismarck a, dans son hôtel du ministère du commerce, un état-major aussi actif et aussi puissant que celui de M. de Moltke et qui marche militairement. Les journaux allemands, sur l'ordre du chancelier, ont créé une légende, celle de la Tour impériale qui renferme, endormi, le trésor de la guerre, constitué au moyen des milliards versés par la France. Cette légende est absurde; une partie de notre argent est allée entre les mains du ministre du commerce, qui l'a dépensée utilement à fonder des usines, à créer des écoles et des musées, à acheter des colonies comme l'Angra-Pequena et des associations comme celle de M. Stanley. M. de Bismarck connaît tous les grands industriels allemands comme de Moltke connaît ses officiers. Il est avec eux en rapports constants d'études, de projets et d'idées.

LE DERNIER PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 1ER

Le Sénat les repousse par 189 voix contre 83, sur 247 votants. Le dernier paragraphe de l'article 1er est adopté. Il est procédé au scrutin sur l'ensemble de l'article 1er. L'article 1er est adopté par 132 voix contre 129, sur 232 votants. L'article 2 est la reproduction de l'article 2 de la loi du 21 février 1875; il indique le nombre des sénateurs attribués à chaque département. L'article 3, dont la dernière disposition dit que les membres des familles qui ont régi sur la France sont indignes au Sénat, est adopté par 182 voix contre 13, sur 175 votants. Sur l'article 4, relatif aux inéligibilités concernant les militaires, M. le général Pellissier présente un article additionnel, tendant à faire une exception en faveur des généraux de division et contre-amiraux qui, hors le cas de guerre ou de mission temporaire, sont mis en disponibilité à titre cadre, pendant la durée du mandat parlementaire. M. le général Campezon combat l'amendement. Les quatre premiers paragraphes de l'article 4 sont adoptés. L'amendement de M. Pellissier fait l'objet d'un scrutin. L'amendement est rejeté par 103 voix contre 77, sur 183 votants. L'ensemble de l'article est adopté. La suite de la discussion est renvoyé à demain. La séance est levée à 5 h. 55.

BULLETIN ECONOMIQUE

LES PÉTITIONS A LA CHAMBRE. — (Suite.) — Pétition n° 1308. — Le Comice agricole de Cambrai et de nombreux habitants des communes situées dans la vallée de la Senece soumettent à la Chambre un ensemble de mesures tendant à arrêter l'épuisement progressif, par les eaux de terrasses, autrefois d'un excellent rapport et qui se trouvent soustraits à l'agriculture par le manque d'écoulement de ces eaux. Cette pétition a été renvoyée le 20 décembre 1883 au ministre des travaux publics sur le